

PROCURATION INDIVIDUELLE

Assemblée Générale 2022-2023
18 janvier 2024

A retourner à paysdelaloire@sport-u.com pour le 18 janvier 12h, délai de rigueur.

Je soussigné(e)

NOM : **Prénom :**

Délégué de l'A.S. :

En tant que ÉTUDIANT NON-ÉTUDIANT

Donne pouvoir à :

NOM : **Prénom :**

Délégué de l'A.S. :

En tant que ÉTUDIANT NON-ÉTUDIANT

Pour me représenter et voter en mon nom lors de l'Assemblée Générale de la Ligue Pays de la Loire du Sport Universitaire à laquelle je ne peux participer.

Fait à Le

Signature

Extrait de l'article 5 des statuts de la Ligue Pays de la Loire du Sport U

En cas d'absence, un délégué peut donner procuration à un autre délégué.

Chaque délégué ne peut être porteur que d'une procuration en plus de sa propre voix.